# L'ABEILLE.

*Journal Officiel de l'Etat et de la Première Municipalité*

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

MERCREDI MATIN, 5 DECEMBRE 1838.

En publiant la lettre que nous adresse M. Soulé, relativement à l'article que nous avons extrait du *Courrier des Etats-Unis*, nous devons en même temps donner quelques explications sur les motifs qui nous ont engagé à le rendre public. Et d'abord, sans nous arrêter à ces mots: *si peu de circonspection*, qui nous sont si légèrement adressés par M. Soulé, nous lui demanderons où il a trouvé que nous l'ayons désigné dans nos remarques comme auteur d'une communication qui ne porte pas même sa signature ordinaire. Ne voyons-nous pas tous les jours dans les journaux des articles qui paraissent sous la signature des plus grands écrivains du siècle? Ne voyons-nous pas les noms des McDuffie, des Calhoun, des Clay, etc., employés comme des signatures adoptées par un bon nombre de personnes? Quoi donc d'étonnant qu'on fasse usage d'un nom qui approche de celui de M. Soulé, et, comme le dit M. Soulé lui-même, le style dans lequel cette lettre est écrite, *témoigne encore plus haut contre toute possibilité de sa part d'avoir participé à sa rédaction*. Qui donc pouvait croire de reste qu'une lettre qui ne portait que le cachet de la plus sotte stupidité, et tellement opposée à ses principes, pût être de M. Soulé; et nous l'avouons ici, cette lettre qu'elle été signée de tout autre nom, nous l'eussions également insérée, afin de faire connaître à nos lecteurs le mot de l'énigme qui se trouvera probablement dans les articles à venir.

Nous concevons aussi que l'indignation de M. Soulé puisse être légitimement fondée, mais il nous semble qu'il aurait dû nous en absoudre, car l'article que nous avons reproduit était extrait d'un journal, et en cela il tombait dans le domaine public.

*Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1838.*

Monsieur le Rédacteur de l'*Abeille*.

Monsieur,

Vous reproduisez dans votre numéro de ce jour, une lettre publiée par le Courrier des Etats-Unis et signée de mon nom. Si je puis n'être pas surpris de votre zèle à me traduire dans vos colonnes sous des couleurs si bien faites pour me rendre odieux, je n'en ai pas moins de peine à comprendre que vous ayez mis si peu de circonspection dans vos efforts à m'identifier avec la lettre que vous citez. Vous me connaissez assez, Monsieur, pour que je sois autorisé à dire que vous n'avez pas pu m'en croire l'auteur. Ma vie entière dénie le rôle qu'on m'y fait jouer, et le style dans lequel elle est écrite témoigne encore plus haut contre toute possibilité de ma part d'avoir participé à sa rédaction.—Si c'est mon nom qu'on entend désigner par la souscription que la lettre porte, elle n'est qu'un *infâme libelle*; et je viens vous prier de le déclarer en mon nom dans votre journal, en attendant que je me procure les pièces originales, pour les mettre sous les yeux du public et montrer à quel point un homme tranquille et inoffensif peut être vilifié par un *misérable faussaire*.

J'ai l'honneur de vous saluer,

P. SOULÉ.

## RAIL-ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

La Compagnie du Rail-Road du Mexique s'est enfin organisée (voir les annonces). C'est là une bonne nouvelle pour tout le monde, une bonne nouvelle pour le commerce, pour l'industrie, pour tout ceux qui prennent en souci l'avenir et la prospérité du pays.

Nous l'avons déjà dit plus d'une fois et ne cesserons de le répéter, ce rail-road, doit avoir et aura sur nos destinées, une influence réelle et incontestable. Quels seront les résultats qu'obtiendra cette louable entreprise? c'est ce que personne ne peut calculer d'une manière précise, mais ils ne peuvent être que magnifiques.

Quant à nous, nous pensons que dans l'exécution d'un projet qui intéresse chacun, chacun doit, selon ses forces et ses moyens, apporter sa quote part de bonne volonté. C'est un édifice national auquel tout homme qui aime la patrie doit apporter au moins une pierre.

Du reste nous devons nous attendre à voir la compagnie marcher à grands pas. Le choix du président et des directeurs est pour nous la meilleure garantie de la prospérité future du rail-road du Golfe du Mexique.

Quant aux actionnaires nous ne pouvons douter qu'ils s'empressent de répondre à l'appel qui leur est fait, en payant les $10 par action que la compagnie leur demande, pour entrer en opération.

## M. BIDDLE EST-IL L'ENNEMI DU PAYS?

*Cette question se résout par l'affirmative.*

(Abeille du 1er. décembre.)

Nous l'avons dit bien des fois, et nous sommes en position de le répéter avec plus d'autorité encore, aujourd'hui que les faits viennent de toutes parts donner à nos paroles une éclatante confirmation; de tous les abus de pouvoir que nous avons eu à combattre ou à flétrir, il n'en est jamais présenté de semblable à celui qui occupe maintenant tant d'esprits! Jamais on ne put concevoir l'idée, que l'homme dans la foi duquel un certain nombre d'individus allaient en quelque sorte confier les destinées de l'Etat, eût été de ces êtres dont la parole équivalût à une trahison. Vainement nous avons, en maintes occasions, anatomisé et montré à nu le caractère de ce Biddle que l'on reconnait aujourd'hui, non comme cet ange protecteur auquel on s'était livré corps et âme, mais comme un démon acharné à notre ruine. Fort des avantages que lui procuraient les capitaux immenses dont le maniement lui était si familier, plusieurs fois il a contraint le gouvernement à lui abandonner, dans des circonstances critiques où se trouvait placé le commerce, la gloire du triomphe; mais ces victoires si souvent remportées au sein même du Congrès par les coupables intrigues d'agens soudoyés par la banque des Etats-Unis, devaient selon toutes les probabilités, rencontrer plus tard des hommes assez indépendans, assez amis de leur pays, pour marquer au front ces représentans vils et corrompus qui avaient ainsi prêté leur appui à celui qui voulait voir plier sous sa volonté toute la nation américaine. C'est en vain, que pendant plusieurs années des hommes consciencieux ont lutté contre les abus et les vols qui se commettaient dans le sein de cette banque des Etats-Unis dont la présidence avait été dévolue à ce monopoleur de toutes nos industries. C'est en vain que les preuves les plus flagrantes venaient démasquer elles-mêmes les dangers que courait la patrie en maintenant une institution dont le pouvoir allait bientôt surpasser ceux du corps qui lui avait donné naissance. Des années s'écoulèrent, des sessions entières se passèrent dans des discussions qui n'aboutissaient jamais à rien, et si cette banque-monstre n'avait rencontré un pouvoir audessus du sien, une volonté plus ferme et décidée à lutter corps à corps avec elle, et jusqu'à la mort, c'en était fait de la liberté américaine. De Président de banque, Biddle devenait Président des Etats-Unis; répandant l'or par pleines mains, il eût augmenté le nombre de ses courtisans et de ses adulateurs. Mais nous l'avons dit, et c'est ici que nous devons remercier, au nom de la nation, les fondateurs de notre constitution qui ont prévu qu'il faudrait les deux tiers du pouvoir délibératif pour empêcher les effets du *veto* de l'exécutif; sans cela, il eût été impossible au Président Jackson de réussir à détruire cette banque qui posséderait aujourd'hui à elle seule le droit de gouverner toute l'Union.

Trahi dans sa conduite, démasqué dans ses turpitudes, Biddle ne perdit pas l'espoir de renouveler plus tard ses assauts, et de livrer de nouvelles batailles au gouvernement. Frappé dans la partie la plus vitale de son être, il lui fallait une nourriture capable de lui donner assez de forces pour qu'il put de nouveau déclarer la guerre. Ses regards se tournèrent sur la Pennsylvanie, et il obtint de la Législature de cet Etat, la charte d'une banque de $35,000,000 de capital et qui a pour titre, *Banque des Etats-Unis de la Pennsylvanie*. Nommé président de cette nouvelle institution, on devait sans doute s'attendre à le voir constituer en banque des Etats-Unis, et nous faire adopter son papier comme monnaie nationale; il y réussit sans beaucoup de peines: privé d'une circulation, le peuple convint de prendre dans le cours de ses relations commerciales les billets de la Banque de la Pennsylvanie. De là l'émission de cette banque devint prodigieuse; elle établit des branches dans différents Etats dont le mot d'ordre, "guerre au commerce" a été fidèlement observé.

Mais, cette banque de la Pennsylvanie, si solide dans ses fondations, si terrible dans ses effets, si fertile en ressources, fut une des premières qui suspendit ses paiemens en espèces; et bientôt on acquit la preuve matérielle que ses caveaux dépouillés de numéraire, la mettait dans l'impossibilité de payer même ses billets de $5. Il fallait donc pour sauver les apparences d'une banqueroute que l'on aurait eu le droit de qualifier de banqueroute frauduleuse, inventer des moyens pour se procurer des espèces; c'est alors que Biddle, revenant à ses anciennes spéculations, se jeta comme des abeilles dans des achats énormes de coton. En effet profitant du découragement général que produisait la crise financière, il eut encore l'audace d'augmenter sa circulation déjà si considérable. Lancés dans les marchés, ses agens accaparèrent à vil prix tous les cotons qu'ils purent trouver; les marchés européens en furent inondés, et par le moyen de billets qui n'étaient pas convertibles en espèces, M. Biddle se procura une énorme quantité de cet article, qui expédié à l'étranger lui donnait du numéraire en échange.

Encouragé sans doute par les succès et les énormes bénéfices qu'il avait retirés de ces spéculations, il s'est décidé à accorder une trêve au gouvernement général pour livrer bataille et prendre d'assaut le commerce; les agens divisés en escouades ont été répartis sur tous les marchés; munis de cette puissance devant laquelle personne ne peut lutter, ils deviennent les seuls maîtres du coton, et en déterminent les prix. Arrière donc, négocians qui voulez entrer en compétition avec ce génie infernal! Arrière donc aujourd'hui vous qui naguère encore chantiez les vertus et le patriotisme de celui qui cause aujourd'hui votre ruine, et menace votre avenir! Le masque est jeté, et maintenant que ses traits vous sont montrés dans toute leur laideur, aujourd'hui qu'il vous frappe directement au cœur, dites ce qu'il vous reste à faire? Tâchez de trouver pour vous représenter auprès de ce dictateur, un de ces courtisans si prodigues d'éloges, et si jaloux d'entrer en correspondance avec un tel personnage; peut être serez-vous *aussi heureux que celui qui avait été choisi pour vous procurer une circulation de quelques millions*, parviendra-t-il également à *mériter les mêmes faveurs*, et à obtenir de lui la disparution de ses agents de votre marché.

Laissant aux personnes directement intéressées le soin de trouver les moyens de se soustraire à cette affreuse perspective, nous nous occuperons d'appeler l'attention de la Législature sur un ennemi non moins dangereux, et que les circonstances actuelles nous font mieux connaître.

On distingue que nous voulons parler de la *Banque des Merchants*; cette institution, dont la charte fut accordée en 1836, a commis un acte de la plus flagrante violation des statuts de ses livres, avant même la promulgation de la loi. Pris par surprise, le public n'eut pas le temps d'aller souscrire au fonds capital de cette institution, et entre cinq ou six individus, qui avaient déjà calculé leur plan, furent leurs projets, les livres, à peine ouverts, furent fermés [illegible]. C'est, on ne peu-

vait plus adroitement, travailler dans les intérêts de M. Biddle.

Ce capital ainsi envahi par les agens de M. Biddle, on devait sans doute s'attendre à voir cette banque, placée sous son contrôle immédiat, devenir une source de maux incalculables pour la Louisiane. Revêtu d'un pouvoir aussi étendu, Biddle nomma un caissier de son choix, qui, à lui seul, a le droit de frapper de son véto tout puissant toutes les décisions de la direction. Ceci est de l'histoire. Ennemie de notre commerce, cette banque emploie tous les moyens qui tendent à ruiner la Louisiane; c'est elle qui fournit les fonds nécessaires aux agens chargés de monopoliser tous les cotons de la Louisiane et du Mississipi; c'est elle enfin, qui, à l'aide de ces billets de la banque de Pennsylvanie qu'elle peut répandre à pleines mains, sans même savoir comment elle les remboursera, conseille et ruine notre marché. Mais il y a un pouvoir au-dessus de cette banque, qui, pour mieux séduire le commerce, a pris pour titre: *Banque des Negocians*. La Législature qui l'a créée peut lui ravir sa charte, et c'est d'après la disposition du Code, que nous invoquons son attention. Sous le titre de *Corporation* nous trouvons dans le Code civil, à l'article 438, que: "Une Corporation légalement établie, peut être dissoute:

"1o. Par un acte de la Législature, si elle le croit nécessaire ou convenable à l'intérêt public, etc., etc.;

"2o. Par forfaiture de sa charte, lorsque cette corporation fait abus de ses franchises, ou qu'elle néglige ou refuse d'exécuter les conditions auxquelles elles lui ont été accordées, dans lequel cas la corporation devient nulle par l'effet de la violation des clauses de l'incorporation."

Ainsi donc, d'après ces deux articles, rien n'est plus facile que d'anuller la charte de la Banque des Merchants, car on ne peut mettre en doute, qu'agent de M. Biddle, son but ne soit d'obéir aux ordres du maître, et d'employer tous les moyens qui, tout en ruinant notre commerce, enrichit quelques individus. C'est donc à la Législature qu'appartient le droit de détruire cette institution, et nous reposant sur le patriotisme de nos Représentans, nous ne doutons pas que ce sujet important ne soit l'un des premiers sur lequel ils porteront toute leur sollicitude.

## THEATRE D'ORLEANS.

Personne ne disputera à Rossini, le génie musical, le talent de la composition, la science des accords parfaits et surtout une étonnante fécondité. A côté de ces brillantes qualités de l'immortel maëstro, se trouvent nécessairement quelques taches, qui du reste donnent encore plus d'éclat à son talent original. La facilité avec laquelle il travaille; la promptitude avec laquelle une œuvre succède à l'autre, ce qui est peut être le résultat de l'espèce d'engoument avec lequel le monde musical les a successivement reçues, sont cause qu'il s'est glissé dans ses diverses compositions une assez grande quantité de réminiscences, dont on ne s'est jamais avisé de savoir mauvais gré à Rossini, mais qui, artistement parlant, n'en sont pas moins des négligences et des taches.

La Pie voleuse (*La Gazza Ladra*) que nous avons vu représenter dimanche soir est néanmoins exempte de ces défauts. C'est une conception grande d'harmonie et d'effet, où la mélodie la plus pure, les accords les plus brillans, les combinaisons les plus savantes sont encore rehaussés par une simplicité et un naturel qui, dès la première représentation, ont fait dire à chacun "Je crois connaître cela." Dans la Gazza Ladra, comme dans toutes les compositions de Rossini, l'art disparaît; les efforts du génie ne se laissent point apercevoir; les motifs semblent avoir coulé de source et n'être nullement le fruit du travail. Ce ne sont point de ces cadences forcées, de ces intonations bizarres, de ces saccades musicales, telles qu'on en trouve dans la plupart des œuvres des compositeurs qui visent à l'originalité, et dont nous ne connaissons pas d'exemple plus frappant que l'ouverture des Deux Reines, jouée jeudi dernier.

Autre chose est de voir représenter la *Gazza Ladra* ou la *Pie Voleuse*. C'est la même musique sans doute; mais ce ne sont plus les mêmes paroles. Quelque peine que se soit donnée le traducteur pour ajuster des paroles françaises à la musique italienne, et ne pas en détruire l'effet, toujours est-il que cette musique parait gênée et mal à l'aise dans ce nouvel habillement. On voit qu'il n'a pas été fait pour elle, et malgré tous les efforts des acteurs, elle conserve un air guindé qu'elle n'a pas dans son costume original. Les spectateurs qui n'ont jamais vu représenter l'Opéra Italien s'aperçoivent peu ou point de ce défaut, mais il saute aux yeux de quiconque a l'habitude de la scène italienne.

Il y avait foule dimanche au théâtre d'Orléans et le public de la Nelle-Orléans s'est empressé d'assister à l'exécution de l'une des compositions musicales les plus brillantes, dont nous soyons redevables au génie de Rossini.

L'ouverture, ce chef-d'œuvre d'harmonie, dans lequel tous les instrumens se marient avec une justesse, une précision et un ensemble merveilleux, où chacun joue son rôle et est introduit à son tour, sans que l'oreille puisse découvrir rien de forcé; cette ouverture, qui renferme l'un des motifs les plus beaux et les plus savans peut-être, qui aient jamais été entendus, a été exécutée avec l'aplomb, auquel nous a déjà accoutumés le nouveau chef d'orchestre, l'auteur de *Coscino*. Tout en rendant cette justice à MM. les musiciens du théâtre, nous ne pouvons éviter de dire que plusieurs fausses notes sont venues frapper nos oreilles; il ne serait ni honnête, ni juste de nommer ou de désigner les coupables, car ce sont de ces accidens qui peuvent arriver au musicien le plus exercé, surtout aux instrumens à vent. Mais nous avons cru devoir prendre acte de ces petites négligences, afin qu'elles ne se répètent pas.

Il est presque inutile de dire que le rôle de Ninette a été rempli par Melle Calvé; car quelle autre actrice pourrait se charger d'un tel fardeau! Dire qu'elle s'en est acquittée à la satisfaction générale, c'est à peine lui rendre justice. Nous irons plus loin, nous dirons qu'elle s'est surpassée. Melle. Calvé, dont toute la Nelle. Orléans connait et admire la voix suave, pure et mélodieuse et surtout l'excellente et chaste méthode, était dimanche soir mieux en voix que nous ne l'avons encore vue. Elle s'est surtout animée, s'est montrée actrice et a joué et chanté de manière à contenter les plus susceptibles. Elle est, dit on, élève de Mme. Cinti-Damoreau. Elle ne le serait pas, qu'elle mériterait de l'être.

Le rôle du bailli, de l'amoureux et redoutable bailli, a été confié à Welsch, qui, avec Melle Calvé, a mérité et obtenu les honneurs de la soirée. "Quel dommage disait on à côté de nous, que cet homme n'ait pas trente ans de moins!" Et nous avons senti toute la justesse de cette remarque. Welsch est bon acteur, il a une grande habitude de la scène, et quelque rôle qu'il joue, il le saisit et le comprend bien; il s'agite sans descendre aux bouffonneries, se lamente, sans contorsions et joue en un mot avec décence et jugement.

Le rôle du bailli était donc en très bonnes mains et a été parfaitement rempli, et qui mieux est parfaitement chanté. Welsch a un très beau timbre de voix; elle est forte, puissante et se module aisément.

Nous regrettons d'être obligés de borner là notre distribution d'éloges; mais, si nous nous faisons un plaisir de louer, lorsqu'il y a lieu, il est également de notre devoir de signaler les irrégularités et les négligences. On ne s'attendait sans doute pas de notre part à une adulation servile. Des éloges ou donnés indistinctement équivaudraient à une critique, tandis que nous ne voulons être que juste.

Cœuriot était *enrhumé* dimanche et a complètement échoué dans le rôle de Philippe. Trois ou quatre fois il a essayé de prendre le fausset; et trois ou quatre fois il l'a non seulement mal attaqué, mais encore mal rendu. Il est malheureux que les rôles de cet acteur ne lui permettent pas de se borner à l'emploi de la voix naturelle qui, chez lui, est très belle et dont il sait d'ailleurs tirer bon parti. Mais il ignore encore l'art de fondre le fausset avec la voix ordinaire et d'amener inaperçue la transition de l'une à l'autre. Ce talent ne s'acquiert qu'à force d'exercice. Cœuriot est encore très jeune et nous ne doutons pas que ce défaut ne disparaisse avec le temps.

Les autres rôles ont été remplis tant bien que mal par Bailly dont la voix est un peu rude et qui d'ailleurs n'est pas chanteur; par Oternod dont on ne sait que dire; par Mesdames Mathieu et Neveu qui s'en sont passablement tirées.

Nous ferons observer en passant à Mme. Neveu que ses coups de pied à l'exempt de police étaient fort bien d'abord, très-mal ensuite. Les meilleures choses peuvent devenir mauvaises par l'abus et certes Mme. N. a abusé des coups de pied en les prolongeant trop.

Il ne serait pas juste de terminer cette notice sur la représentation de la *Pie Voleuse*, sans dire un mot du ou de la *titulaire*. Aussi nous empressons-nous d'ajouter que la Pie a très-bien joué. L'imitation est l'une des meilleures que nous ayons encore vues.

Puisque nous parlons opera, nous devons dire aussi quelque chose de la *Muette de Portici*, représentée Dimanche, 25 du mois passé. Nous le devons d'autant plus que nous y trouverons l'occasion de dédommager Cœuriot de la petite critique dont il a été l'objet.

Ce que tout le monde ne sait pas, c'est que Heyman, dont l'indisposition se prolonge, devait naturellement remplir le rôle de Masaniello et que Cœuriot n'en a été chargé que les deux ou trois jours avant la représentation. On lui eût pardonné, en pareille circonstance, de mal jouer un rôle, qui ne lui appartenait pas; mais le contraire est arrivé; jamais Cœuriot ne s'est montré si bon acteur et il a chanté, dans les deux premiers actes, avec une verve et une chaleur dont le parterre lui a su gré. Dans les deux autres, il a été faible, il paraissait épuisé par ce rôle long, difficile et fatigant.

Mad. Neveu, dont le zèle et l'activité méritent des éloges, s'était chargée du rôle de la muette *Fenella* et s'en est bien acquittée.

Les chœurs, surtout dans *la prière*, ont montré plus d'intelligence que de coutume et ont rendu avec effet cette belle conception d'Auber.

## ENCORE *LA LUNE*.

Cette fois-ci c'est bien de la Lune que nous allons dire quelques mots; non pas de la lune considérée comme planète habitée ou non habitée, mais comme *astre des nuits*, comme luminaire placé par le *Très-haut* dans l'immensité des cieux pour éclairer de ses pâles rayons les rues obscures de la N.-Orléans et les autres portions de cette terre. Nous ne chercherons pas aujourd'hui à percer de l'œil dans l'intérieur du Globe argenté, à découvrir la conformation, les goûts, les coutumes des habitans supposés de cette planète; nous ne parlerons ni de...... ni de........ et par ce moyen, nous éviterons peut-être de blesser la susceptibilité chatouilleuse de tel ou tel individu.—Nous ne nous occuperons donc de la Lune que dans ses rapports avec nous et nous lui demanderons s'il est vrai qu'elle ait fait avec la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans un contrat par lequel elle, la Lune, s'engage de son côté à luire et à éclairer nos rues régulièrement et sans autre intermission ou vacances que celles que lui accorde périodiquement le très respectable almanac; et du sien, la Compagnie du Gaz a pris l'engagement et la résolution de n'allumer ses becs qu'aux époques et aux heures fixées par ce même almanac et pendant lesquelles la Lune a de tout temps obtenu permission de s'absenter et d'aller remplir ses fonctions dans d'autres climats.

S'il existe réellement un tel contrat, nous demanderons quel est à la Nouvelle Orléans l'agent responsable de la Lune, afin de lui porter nos plaintes sur la non-exécution du pacte de la part de sa cliente, voire même le poursuivre en justice s'il y a lieu. Quant à la Compagnie du Gaz, jusqu'à ce que nous ayons la preuve authentique qu'il n'existe pas d'engagement pareil de sa part, nous sommes tenus de l'acquitter de tout blâme, car elle s'en tient bien fidèlement à cette clause du contrat qui ne lui impose l'obligation d'allumer ses fanaux, que lorsque la lune NE DOIT PAS luire.

Quelle que soit au surplus la nature du traité, il est certain qu'il y a une partie tierce de lésée; cette partie tierce, c'est la partie principale, attendu qu'elle paie pour être éclairée par l'une ou l'autre des deux parties contractantes, c'est enfin la ville de la Nouvelle Orléans, y compris ses habitans.

Depuis trois ou quatre jours, il fait ici un temps abominable; les rues sont autant d'égoûts ou de cloaques remplis de trous et d'excavations pleines de boue. L'atmosphère étant chargée de brouillards et de pluie, il fait nuit à cinq heures et ceux que leurs affaires ou leurs plaisirs condamnent à se trouver dehors après cette heure, sont obligés de s'armer de cannes ou de bâtons et d'aller, comme des aveugles, en tâtonnant, le long des murs; au moment où ils croient mettre le pied sur la terre ferme, ils plongent dans un trou plein d'une boue déliée, qui, selon les lois de la pression atmosphérique, rejaillit avec force et couvre le piéton et ceux qui passent dans le moment près de lui; trop heureux s'il ne se casse pas une jambe ou ne s'étend pas tout de son long, en tombant dans l'une des nombreuses rigoles ouvertes qui font solution de continuité d'une rue à l'autre, ou en se heurtant contre les planchers mobiles, les pierres, les caisses, les barils qu'en dépit des ordonnances on laisse sur le bord des trottoirs.

Ajoutons à cela, les grandes facilités que cet état d'obscurité complète dans lequel on nous laisse, donne à la congrégation des filoux, des voleurs et des spadassins, qui font alors leurs coups le mieux du monde et sans crainte d'être découverts ou arrêtés. Ajoutons encore que par une combinaison étrange, la garde de ville ne se met en devoir de parcourir nos rues que sur les 8 ou 9 heures. Mrs. les dévaliseurs de comptoirs et de poches sont donc complètement maîtres de la ville pendant deux ou trois grandes heures. Ils seraient bien sots de ne pas en profiter et, avec la dextérité qu'on se plait à leur reconnaître, il est à présumer qu'ils tirent le meilleur parti possible de cet heureux enchaînement de circonstances.

La lune se moque de tout cela. La Compagnie du Gaz y trouve son profit et c'est, ici comme ailleurs, le pauvre peuple qui paie et qui souffre. Tout cela, il faut en convenir, est à merveille; et comme tout est pour le mieux dans ce meilleur des mondes, nous aurions grand tort de nous plaindre.

*Course traversée.*—Le navire *Hamilton*, capitaine Bunting, est arrivé hier soir *à la levée* en douze jours de New York!

## CODE DE PROCEDURE.

Mr. l'Editeur,

Ayant lu dans votre journal de ce matin, un article concernant une nouvelle édition d'un *Code de Procédure*, sans signature, et ayant nous-même une nouvelle édition de cet ouvrage sous presse, nous nous empressons de vous informer que nous ne sommes nullement intéressés dans celle dont l'article en question fait mention. Nous devons cette explication à nos souscripteurs et au public, afin d'empêcher des erreurs.

*Notre Edition* de cet ouvrage est publiée en français et en anglais, avec toutes les annotations nécessaires par Mr. W. S. Upton, membre du barreau de cette ville. Ce livre sera sous le rapport de l'exécution, pareil à la nouvelle Edition du Code Civil que nous venons de soumettre au public; il sera relié en veau et sera prêt à être distribué d'ici au 15 Janvier prochain.

Un nombre d'exemplaires suffisant en sera relié avec feuilles blanches (*interleaved*) à l'usage des membres du barreau.

La liste de souscription est toujours ouverte chez les soussignés et le sera jusqu'à ce que l'ouvrage pourra être livré.

E. JOHNS & Co.
Editeurs.

☞M. VANNIER, qui avait quitté cette ville pendant la saison d'été, a l'honneur de prévenir le public, qu'il ouvrira de nouveau ses Cours mercredi, cinq décembre courant, à 9 heures du matin. Ce professeur ne croit pouvoir mieux recommander son établissement qu'en donnant ci-après copie de la lettre que M. Charles NODIER, de l'Institut de France, lui a écrite.

"*Paris, 15 mars 1838.*

"Monsieur Vannier,

"Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer votre *Cours de Lecture*, que j'ai lu avec un vif intérêt, et dont j'ai retiré pour mes propres études une grande utilité.

"Je ne connais point de livre d'instruction primaire où les principes essentiels soient exposés avec plus d'ordre et de clarté, et je regrette profondément de n'exercer aucune influence sur les arbitres de l'éducation universitaire, qui me permette de vous appuyer auprès d'eux d'une recommandation de quelque valeur.

"Mais les hautes fonctions de cette administration éclairée sont exercées par des hommes bien plus capables que moi d'apprécier votre excellent travail. Je suis convaincu que M. Villemain, que M. Cousin, n'hésiteront pas à lui rendre une complète justice.

"Je vous autorise donc de tout mon cœur à vous servir auprès de ces Messieurs, auprès de leurs honorables collègues, auprès des libraires qui consacrent une sage industrie à la propagation des idées utiles, du très faible appui de mon nom.

"Je fais davantage, Monsieur, je vous en prie. La seule gloire que j'aie ambitionnée dans ma modeste carrière, c'est celle de contribuer de quelques efforts à l'encouragement des bonnes études, et jamais je n'ai trouvé d'occasion de le faire à laquelle j'attachasse plus de prix.

"Je suis, Monsieur, etc.

"Charles Nodier, de l'Institut.

## MUNICIPALITE No. 1.

Séance de Lundi 3 décembre 1838.

A. R. 63.

Le conseil s'est assemblé ce jour conformément à l'ajournement.

Le recorder étant absent par cause d'indisposition, Mr. Preval a été appelé au fauteuil.

Le président ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présents furent:

MM. E. Duplessis, Armitage, Luzemberg, Twogood, Faurès, Crossman, Locke, Guillot, Dupaty, A. P. Lanaux, Z. Colson, Lesseps, Cruzat, Prados, Vignié, Guesnard, Lefebvre, Lambert, Marsoudet, Correjolles, Philippe Lanaux et Petitpain.—22.

Absent Mr. H. Colson.

Sur motion de Mr. Vignié, résolu, que Mr. G. Preval soit élu à l'unanimité président pro tempore de ce conseil.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente,

Lecture a été faite d'un message du maire en date de ce jour.

Le 1er article de ce message renvoyait au conseil la résolution passée le 26 du mois dernier, accordant l'endossement de cette municipalité, sur les bonds de la compagnie de navigation d'Orléans, au montant de $100,000.

Une motion faite par Mr. Faurès, de persister dans ladite résolution nonobstant le veto du maire, a été rejetée.

L'appel nominal demandé par Mr. Armitage sur cette question a produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative, MM. E. Duplessis, Luzemberg, Twogood, Faurès, A. P. Lanaux, Philippe Lanaux, Z. Colson, Cruzat, Vignié, Guesnard, Lefebvre, Lambert et Petitpain—12 oui.

Pour la négative, MM. Armitage, Crossman, Locke, Guillot, Dupaty, Prados et Correjolles.—7 non.

En conséquence le conseil a adhéré aux observations du maire.

Sur motion de Mr. Armitage et après dispense des règles,

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à fournir à la compagnie de navigation d'Orléans, l'endossement de la municipalité No. 1, sur la 3me série de bonds de ladite compagnie au montant de $100,000 en la manière décrétée par le conseil et ainsi qu'il est prescrit par le contrat du 21 septembre 1836.

Bien entendu que ladite compagnie fournisse bonne et valable caution pardevant la cour qui a émis l'injonction à l'instance de la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain, et qu'un certificat en bonne forme soit fourni au maire, constatant que ledit cautionnement a été fourni et accepté.

Le 2d. article du message informait que la ferme de la Halle aux boucheries avait été adjugée ce jour à Mr. Gaspard Theurer pour la somme de $51,300, et qu'il offrait pour ses cautions, MM. Fernandez & Whiting.

Que la ferme de la Halle aux légumes a été adjugée ce jour à Mr. Lino de la Rosa pour la somme de $33,500.

Sur motion de Mr. Prados, résolu que MM. Fernandez & Whiting, soient et demeurent acceptés comme cautions de Mr. Gaspard Theurer, fermier de la Halle aux Boucheries.

Sur motion de Mr. Z. Colson, résolu qu'il soit laissé à la discrétion du maire d'accepter la caution que devra offrir Mr. Lino de la Rosa, fermier de la Halle aux légumes.

Le dernier article du message transmettait une lettre de Mr. A. Desmarres, capitaine de la compagnie des Pompiers de l'Aigle, demandant qu'il soit fait un achat de tuyaux pour l'usage de la pompe.

Sur motion de Mr. Luzemberg, ladite pétition a été référée au comité des incendies.

Sur motion de Mr. Marsoudet, le conseil a procédé à l'élection à l'ordre du jour, d'un avocat adjoint à l'avocat de cette municipalité.

MM. Lambert et Guesnard, étant nommés vérificateurs du scrutin, au dépouillement, il a paru que sur vingt-trois votes déposés dans la boîte, Mr. W. S. Upton en avait obtenu 11, Mr. L. Janin 7, et Mr. Pepin 5.

Le scrutin n'ayant pas produit un résultat définitif, et sur motion le conseil ayant procédé à un 2me scrutin, les mêmes vérificateurs étant nommés au dépouillement, il a paru que sur 23 votes déposés dans la boîte, Mr. Upton en avait obtenu 14 et Mr. Janin 9.

En conséquence Mr. Wheelock S. Upton, a été proclamé dûment élu avocat adjoint de l'avocat de la 1re Municipalité.

Mr. Guesnard, rapporteur du comité des incendies auquel avait été référée la demande d'un local pour loger les appareils de la compagnie des Tuyaux de Liberty, a présenté un rapport accompagné de la résolution suivante:

Résolu que le voyer devra faire mettre en état un emplacement de 18 pieds de face à la rue St-Pierre attenant à l'hôtel de la ville et faisant partie des anciennes prisons pour être livré à la compagnie des Tuyaux Liberty pour y déposer les Tuyaux et autres appareils de la dite compagnie, jusqu'à ce que le conseil dispose autrement du dit terrain.

Une motion faite par Mr. Correjolles de déposer indéfiniment sur le bureau les dits rapport et résolution, a été rejetée.

L'appel nominal demandé sur cette question par Mr. Correjolles a produit le résultat suivant: pour l'affirmative, MM. Lesseps, Lefèvre, Marsoudet, Correjolles et Petitpain—5 oui.

Pour la négative, MM. E. Duplessis, Armitage, Luzemberg, Twogood, Faurès, Crossman, Locke, Guillot, Dupaty, A. P. Lanaux, Philippe Lanaux, Cruzat, Prados, Vignié, Guesnard et Lambert—16 non.

Mr. Lesseps a présenté un substitut à la dite résolution, prescrivant que la vente des terrains des anciennes prisons soit faite le 2d lundi de janvier à 1, 2 et 3 ans de crédit par F. Dutillet, encanteur. Le dit substitut a été rejeté.

L'appel nominal demandé par Mr. Correjolles sur cette question a produit le résultat suivant: pour l'affirmative MM. Lesseps, Lefevre, Marsoudet, Correjolles, et Petitpain—5 oui.

Pour la négative, MM. E. Duplessis, Armitage, Luzemberg, Twogood, Faurès, Crossman, Locke, Guillot, Dupaty, A. P. Lanaux, Philippe Lanaux, Cruzat, Prados, Vignié, Guesnard et Lambert—16 non.

Sur motion le rapport et la résolution ci-dessus présentés par Mr. Guesnard ont été adoptés.

L'appel nominal demandé par Mr. Correjolles sur cette question a produit le résultat suivant. Pour l'affirmative, MM. E. Duplessis, Armitage, Luzemberg, Twogood, Faurès, Crossman, Locke, Guillot, Dupaty, A. P. Lanaux, Philippe Lanaux, Cruzat, Prados, Vignié, Guesnard, Lambert et Correjolles—17 oui.

Pour la négative, MM. Lesseps, Lefevre, Marsoudet et Petitpain, 4 non. [Mr. Correjolles ayant voté dans la majorité a demandé la reconsidération des dits rapport et résolution.] Mr. Guesnard a fait une motion d'ajournement.

Mr. Correjolles a demandé l'appel nominal sur cette question, pendant cet appel plusieurs membres se sont retirés et le Conseil n'étant plus en quorum.

Sur motion de Mr. Correjolles, résolu que le conseil aye un récès de dix minutes.

Après l'expiration de ce délai, le conseil n'étant plus en quorum, sur motion la séance a été ajournée à lundi prochain, 10 du courant, à 6 heures de l'après midi.

D. AUGUSTIN, Secr.

[illegible]—15 balles en magasin et à vendre par
5 déc ABRAHAM TRIER, 40, Poydras.

## ERRATA.

Nous croyons devoir réclamer contre deux fautes grossières qui se sont glissées dans notre feuille d'hier.

Dans l'article intitulé BIDDLE-MONOPOLE-CORRUPTION, à la ligne 57e de la seconde colonne on nous fait dire:

"Ce qui fait la force de la grande famille dans les Etats Unis, c'est un système de gouvernement combiné de manière à exclure l'ABOLITIONISME," au lieu de ce mot, lisez ABSOLUTISME.

Plus bas, à la ligne 116e, on nous fait dire encore "une banque qui, se détournant des bases de son institution, n'emploie ses capitaux qu'à des opérations MINEURES pour le commerce et l'industrie," au lieu de *mineures*, lisez RUINEUSES.

Bureau des Terres.—Nouvelle Orléans.—Le public est informé que les heures de la vente des terres publiques, annoncées comme devant avoir lieu depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 de l'après midi, ont été changées et sont fixées à dater d'aujourd'hui depuis 10 heures jusqu'à midi.

Nlle. Orléans, 4 Décembre 1838.

(Signé) B. Z. Canonge, Register.
(Signé) R. M. Carter, Receveur.

Police de la 1re. Municipalité.

*Du 3 au 4 Décembre 1838.*

Jeremiah Neagle, arrêté comme voleur, mis en prison et mis en liberté par le Recorder.

William Dennis, George Page, } Arrêtés comme des hommes très suspects et dangereux, ayant des cailloux dans les mouchoirs, pour assomer le monde; aussi, on a trouvé des rossignols sur eux, mis en prison pour 6 mois. Ils ont été arrêtés à 7 heures du soir.

Patrick Flinn, trouvé couché ivre dans les rues, mis en prison pour 1 mois.

John Thomas, trouvé couché ivre dans les rues, mis en prison pour 1 mois.

Pierre, nègre esclave, arrêté par la ronde à 9 heures et demie du soir, mis à la geole de police.

François Faye, arrêté comme étant pris de boisson et mis à la salle de police à 10 heures et demie du soir, mis en liberté par le Recorder le lendemain.

Wm. Conin, trouvé couché ivre dans les rues à minuit, mis à la salle de police à minuit, et mis en liberté le lendemain par le Recorder.

John Dwyer, trouvé couché ivre dans les rues à minuit 3-4, mis à la salle de police et mis en liberté le lendemain par le Recorder.

Nott, nègre esclave arrêté à 5 heures 1-4 du matin, ayant été vu volant du bois sur la Levée, mis en prison.

## LISTE MARITIME.

*PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

EXPÉDIÉS.

Brick Pastora, Farwell, Havane, R Groning & Co
Brick Aldeberonto, Bugbee, Franklin, Capitaine
Steamer Oconee, Harris, Apalachicola, Capitaine

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pacific, de la passe Nord Est, ayant mis en mer le navire Lagoda et amené le navire Hamilton, les bricks Emeline et Mississipi, et les goel. Nueva Amable Solome et Ontario. Il a laissé le 3, en dehors des passes le navire Scotland et quatre autres. Rien en rivière.

Navire Hamilton, Bunting, de New York.
Brick Mississipi, Schofield, de Bonaire, 16 j.
Brick Emeline, Pitman, de Bristol, 17 j.
Goel. Ontario, Alden, de Charleston, 7 j.
Goel. Nueva Amable Solome, de la Havane, 5 j.
Goel Carribean, Allen, Thomaston.
Goel. Robert Center, Shepherd, des Attakapas.
Goel. Vengeance, Mould, de la côte.
Goel. Eagle, Bensalt, de la côte.
Goel. Neptune, Morgan, de la côte.
Goel. Orbit, Pierre, de la côte.
Sloop Jackson, Antoine, de la côte.
Goel. Creole, François, de la côte.
Goel. Sarah, Percy, de la côte.
Steamer Semaphore, Clark, de Baton Rouge.
Steamer Little Red, Renaday, de St Louis.
Steamer Hannibal, Mosley, de la rivière Ohio.
Steamer Czar, Hale, de St. Louis.
Steamer Bunker Hill, Powell, de Louisville.
Deux chalans avec 1000 barils de farine.

MEMORANDA.

Le Little Red rapporte qu'il y avait 5 pieds et demi d'eau dans le haut Mississipi qui baissait—La rivière Ohio monte et a huit pieds d'eau. Le même rapport dit que 103 personnes ont péri par suite de l'explosion du bateau à vapeur Geo. Brown.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—A une assemblée des actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, qui a eu lieu aujourd'hui au bureau de M. Louis Janin depuis midi jusqu'à trois heures, les personnes suivantes ont été nommées à l'unanimité, directeurs de la dite compagnie:
LAURENT MILLAUDON,
CHARLES CUVELLIER,
WM. H. CHASE,
JACQUES TOUTANT,
STEPHEN R. PROCTOR,
LOUIS JANIN,
JOHN PARKER.
Nouvelle Orléans, le 3 décembre 1838.
Par ordre des Commissaires.
5 déc—1 WM. FURST, secrétaire.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—A une assemblée des directeurs de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, qui a eu lieu hier, Monsieur Louis Janin a été élu Président, et M. Wm Furst a été nommé secrétaire.
Nouvelle Orléans, le 4 décembre 1838.
Par ordre de la direction.
5 déc—1 WM FURST, secrétaire.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.
Par ordre de la direction.
5 déc WM FURST, secrétaire.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—A une assemblée des directeurs, tenue le 3 du courant, il a été résolu que les actionnaires seront invités à payer 10 piastres par action le 6 janvier prochain ou avant.
Résolu que pour faciliter aux actionnaires le paiement de leurs souscriptions, et pour accélérer les travaux de la compagnie, les actionnaires seront autorisés à donner leurs billets pour le montant total de leurs actions à l'ordre du président de la compagnie, datés du 3 décembre 1838, et payables à 6, 12, 18 et 24 mois avec six pour cent d'intérêts.
Nouvelle Orléans, le 4 décembre 1838.
Par ordre de la direction.
5 déc—30,1m WM FURST, secrétaire.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—On recevra jusqu'à samedi, le 8 du courant, des propositions pour la construction de trois milles de chemin de fer dans la rue des Bons Enfans, commençant à l'encoignure des rues des Champs Elysées et des Bons Enfans. La compagnie fournira le fer, et il sera nécessaire de fixer le temps dans lequel l'ouvrage, à l'exception du placement du fer, sera fini. On trouvera la spécification des travaux au bureau de la compagnie, rue Conti no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.
5 déc—4 WM FURST, secrétaire.

Nouvelle Orléans, 5 Déc. 1838.
LA Banque Commerciale tire sur Londres et Paris
5 déc GEO. O. HALL, caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ.—4 décembre 1838.—L'élection annuelle des directeurs de cette institution, pour l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi.
5 déc J. W. HOUSTON—Caissier.

LES soussignés ont, ce jour, formé une société à l'effet de faire le courtage des navires et les affaires par commission, et sollicitent l'encouragement de leurs amis et du public. La société sera régie sous la raison de
J. H. ASBRIDGE,
T. H. JENKINS.
5 déc

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société qui existait autrefois entre les souscripteurs est dissoute à partir du 1er courant. A. Danero est seul chargé de la liquidation.
A. DANERO,
A. MARION.
5 déc—5

LE soussigné a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle Orléans qu'il vient d'ouvrir une école de tenue de livres, rue Conti, No. 92. Il offre en même temps ses services pendant quelques heures de la journée, comme comptable, pour tenir, et régler des livres, comptes &c., les meilleures références seront données.
5 déc—6 ED. CARTIER.

UNE personne qui a une connaissance pratique des affaires et la routine d'un comptoir, désire trouver à se placer. Elle est connue dans les villes de l'Ouest et de l'Est, ayant été employée dans les affaires, pour son propre compte, ces six dernières années. Elle désirerait être employée comme marchand ou teneur de livres, travaux auxquels elle dévouerait toute son attention et son influence pour le mieux des intérêts de ses employés. S'adresser à
BOGERT & HAWTHORN,
5 déc— 63, rue Gravier.

A LOUER la maison à deux étages No 174, rue de la Douane, entre Bourgogne et Remparts, consistant en dix appartemens, cuisine haute, cave &c et très bien située pour pension bourgeoise ou à louer par chambres garnies. S'adresser au No. 176, à côté. 5 déc—3

SUCRE—Plusieurs récoltes livrables de suite.
5 déc BARTHET & CO.

PAPIER DU TEXAS—$3,000, à vendre par
5 déc BARTHET & Co 30, Toulouse.

SUCRE—75 boucauts Sucre, de première qualité, en débarquement du sloop Jackson, et à vendre par VILLATE & LEBLANC,
5 déc 56, Vieille Levée.

CHAUX—1000 barriques, formant un chargement de la goëlette Curibean, de Thomastown, à vendre par GEORGE BEDFORD,
5 déc 97, rue Bienville.

PLATRE DE PARIS et ciment hydraulique—100 barils plâtre calciné de Paris, et 50 barils ciment, en débarquement, et à vendre par GEORGE BEDFORD,
5 déc 22, rue Bienville.

BISCUITS—100 barils petits biscuits au beurre et au soda, de Philadelphie, à vendre par N. F. COMLY & CO.,
5 dec 97, rue du Camp.

CIGARES DE PRINCIPE—30 milliers cigares véritablement Principe, à vendre par N. F. COMLY & CO.,
5 dec 97, rue du Camp.

RAISIN—200 caisses raisin, à vendre par N. F. COMLY & CO.,
5 dec 97, rue du Camp.

POIS VERTS D'ALLEMAGNE—50 sacs en magasin, et à vendre par N. F. COMLY & CO.
5 dec 97, rue du Camp.

FOIN DE TIMOTHY—100 balles foin, venant d'être reçu par le navire Empire, de Philadelphie, et à vendre par N. F. COMLY & CO.
5 dec 97, rue du Camp.

COUTIL—20 barils coutil à matelas, à vendre par N. F. COMLY & CO.
5 dec 97, rue du Camp.

WHISKEY—75 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO,
5 dec 14, rue Poydras.

GRAISSE—20 barils graisse, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO.,
5 dec 14, rue Poydras.

BOEUF—25 demi barils bœuf prime, nouvellement inspecté, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO.,
5 dec 14, rue Poydras.

PORC—100 barils porc nouveau et mess, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO.
5 dec 14, rue Poydras.

JAMBONS ENVELOPPES—25 boucauts jambons enveloppés, de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO.,
5 dec 14, rue Poydras.

GRAISSE—850 fréquins graisse en tranches, article supérieur, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO.,
5 dec 14, rue Poydras.

BŒUF MESS & PRIME—160 barils et demi de bœuf mess et prime du Missouri, en débarquement du bateau à vapeur Little Red, à vendre par LAYET & AMELUNG,
5 déc 17, rue de la Commune.

CHARBON DE FORGERON.—Un lot de charbon de forgeron à vendre à $1 le baril, et délivré.
5 déc W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux-Bassin.

15000—belles briques anglaises, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
5 déc No. 132, Vieux-Bassin.

CHARBON DE BOIS à vendre en lots convenables aux acheteurs W. E. & R. MURPHY,
5 déc No. 132, Vieux-Bassin.

CAFE DE RIO—[illegible] sacs en magasin et à vendre
5 déc par ABRAHAM TRIER, 40, Poydras.

# EXHIBITION NOUVELLE ET SANS EXEMPLE.

EXHIBITION NOUVELLE ET SANS EXEMPLE.

La Giraffe, ou Camelopard.

## LA GIRAFFE, OU CAMELOPARD,

**Et trois autres animaux qui n'ont jamais été vus dans les Etats-Unis.**

L'EXHIBITION des animaux ci-dessus a maintenant lieu, rue St-Charles, entre les rues Perdido et de l'Union. Cette exhibition a lieu tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi. Prix d'entrée $1. Enfans et domestiques moitié prix.

DANS UN PAVILLON CONTIGU,

***Mr. S. K. G. NELLIS,***

Venu au monde sans bras, fera des tours étonnans. Pour les détails, voir les petites affiches.

5 déc. ☞

☞AVIS—Le steamer Tiber, capitaine Stader, ayant été retenu par le mauvais temps, partira positivement ce matin à 10 heures, heure à laquelle les passagers sont invités à se rendre à bord.
PIERCE SHANNON & BROTHER,
5 dec Agents.

☞AVIS—Le navire EMPIRE, capitaine Baker, venant de Philadelphie, est maintenant en déchargement à la quatrième rangée de navires, au-dessus du Rail Road. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises.
4 dec N. F. COMLY & Co, 97, rue du Camp.

☞Le brick Galileo, capitaine Lombard, de New-York, est actuellement en déchargement en face de la presse à coton. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises GEO. BEDFORD,
4 déc 22, rue Bienville.

☞Le navire Sheffield, capitaine Voter, venant de Baltimore est maintenant en déchargement, à deux rangées au-delà du rail-road. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises.
3 déc GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

☞Les consignataires du navire Famanend venant de Liverpool, sont priés de faire prendre leurs marchandises sur la Levée vis-à-vis du chemin de fer.
3 déc H & W. ANDERSON.

☞Le contenu de la boîte à lettres des soussignés, à la Poste, ayant été volé samedi dernier, par quelque personne inconnue, avis est en conséquence donné au public qu'en cas où quelques traites tirées en notre faveur seraient offerts, de ne pas les négocier.
3 déc R. GRONING & Co

LE Docteur Gve. Lafon, de la faculté de médecine de Paris, demeure à l'encoignure des rues Bourbon et du Maine, au dessus de la Pharmacie de M. Deloche. 5 déc—6

A VENDRE par Benjamin Lacoste, rue Royale No. 103, en débarquement des navires Jupiter et Byron, de Bordeaux, un assortiment complet de vins en barriques et demi-barriques, des crûs ci-après: Chateau Margaux, St. Julien Médoc, St Estèphe Médoc, St. Emilion, Montferrant, Haut Sauterne, Sauterne, Haut Barsac et Barsac. En même temps il prévient ses amis et connaissances qu'il aura constamment en magasin des vins à leur offrir. 5 déc—4

AVIS—Une jeune négresse âgée d'environ douze ans, s'est présentée hier au soussigné, avec un billet de banque de $1000, lui demandant à le changer. Le soussigné lui ayant demandé si elle connaissait la valeur du billet qu'elle lui présentait, la négresse lui répondit que c'était un billet de $20. Présumant alors que cette somme a été volée, il donne avis au public afin que le propriétaire la réclame, en payant les frais de la propriété.
JOSEPH MUSSE,
5 déc—3 Encoignure Ursuline et Remparts

TABAC EN FEUILLES pour cigares, d'une qualité très supérieure, à vendre par McENERY & FROST,
5 déc—3 No. 3, Allée de la Banque

CORNETS à paston, dernièrement reçus et à vendre chez LOREILHE & VALETON,
4 déc 33, rue Royale.

DRAYS—Quelques superbes drays de Philadelphie, en magasin et à vendre par N. F. COMLY & Co.
5 déc 97, rue du Camp.

FARINE—[illegible] barils farine, de marques approuvées à vendre par JOSEPH LANDIS & Co
5 déc 14, rue Poydras.

POMMES DE TERRE—100 barils pommes de terre des Illinois de bonne qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co
5 déc 14, rue Poydras.

CHAUX—50 barriques en bon ordre, à vendre par COIT & Co.
5 déc 20, rue de la Douane.

HUILE DE BALEINE—50 barriques huile d'hiver, 50 barriques et barils idem d'automne, à vendre à bon marché, par COIT & Co.
5 déc 20, rue de la Douane.

FER BLANC—10,000 caisses en magasin et à arriver, à vendre par COIT & Co.
5 déc 20, rue de la Douane.

BLANC DE BALEINE—400 caisses de première qualité, à vendre par COIT & Co.
5 déc 20, rue de la Douane.

FARINE—50 barils en débarquement du bateau à vapeur Bridgewater, à vendre par G. DORSEY,
5 déc 44, Nlle Levée.

FRANGES et Garnitures, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
5 déc—3 50, rue Bienville.

CACAO—300 sacs cacao à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
5 déc No 50, rue Bienville.

DRAPS—Draps anglais à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
5 déc—3 50, rue Bienville.

BAS—Un assortiment complet de bas et demi bas à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
5 déc—3 50, rue Bienville.

TOILES—Convenables au marché du Mexique, Platilles, Créas, Bretagnes, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
5 déc 50, rue Bienville.

CORDE D'EMBALLAGE—300 rouleaux Corde d'emballage à vendre à bon marché par W. F. COMLY & Co,
5 déc 97, rue du Camp.

COUTELLERIE SUPERFINE DE ROGERS—Garantie véritable, importée expressément pour la Librairie de la Nouvelle Orléans, des soussignés, NORMAN, STEEL & Co,
5 déc 14, rue du Camp.

FARINE—500 barils en débarquement du bateau à vapeur Ozark, à vendre par G. DORSEY,
5 déc 44, Nlle Orléans.

WHISKEY—67 barils whiskey rectifié, en débarquement du Bridgewater, à vendre par G. DORSEY,
5 déc 44, Nouvelle Levée.

RAISINS—1,000 caisses de la marque M R, 500 caisses de la marque L D, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT,
5 déc 53, rue du Camp.

CAFE—100 sacs café de Java, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT,
5 déc 53, rue du Camp.

VIN DE MALAGA—400 quarts de barils vin doux de Malaga, d'importation directe, à vendre par JOHN A. MERRITT,
5 déc 53, rue du Camp.

FARINE—48 barils en débarquement du bateau à vapeur Shakespeare, et à vendre par JOHN A. MERRITT,
5 déc 53, rue du Camp.

LIMONS—200 caisses limons frais de Malaga, en magasin et à vendre par
5 déc JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

MADERE DES INDES—40 caisses de 1 et 2 douzaines; do en damajeannes, de qualité supérieure, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY,
5 déc No. 6, rue Conti.

FER ET TOLE—1,600 paquets excellent fer anglais R. G. 12 sur 27; 2,000 feuilles de tôle, 30 sur 60, de 10 à 100 liv. 30 caisses tole à doublages, 14 à 32 onces, 100 verrous d'un demi pouce à un pouce et demi, à vendre par COIT & Co.
5 déc 20, rue de la Douane.

LA Banque des Citoyens tire sur Londres à 10 1/2 pour cent, et sur France à 5 f. 15.
5 déc J. B. PERRAULT, caissier.

PEAUX DE CHEVREUIL—13 douzaines Peaux de chevreuil, préparées par des Indiens, articles convenables aux habitans, à vendre par VAN WYCK & Co.
5 déc 35, rue du Camp.

CHARBON—Les soussignés ont en main un lot de charbon de choix de Liverpool, de pierre, Peach Orchard, Schuylkill et Leigh, cassé et mis en boucauts, expressément pour l'usage des cheminées, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
5 déc No. 132, Vieux Bassin.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut.—Attendu que Antoine Aubin Laforest, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le douzième jour de mai de l'année 1837, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Ladite propriété fut vendue par le shérif sus-dit, le 26ème jour d'avril de l'année 1837, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 23ème jour de janvier de l'année 1836, dans l'affaire d'Antonio A. Laforest vs. André Clertaur, No. 12,036 du docket de cette Cour, à laquelle vente Antoine Aubin Laforest s'est rendu acquéreur pour le prix $830 comptant.
*Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:*
La moitié indivise d'un certain lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Carondelet, entre les rues Girod et Hévia. Ledit lot de terre mesurant, en pieds français, vingt-cinq pieds de face à la rue Carondelet, sur quatre pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Laurent, et de l'autre par celle de Mr. Lewis, ensemble la maison qui s'y trouve No. 181, et les dépendances.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce vingt troisième jour de mars, A. D. 1838.
THEO. LEWIS, dép. greffier
5 déc—3 en 30j.

BLANC DE BALEINE—400 caisses blanc de baleine de New-Bedford, de la marque de Rowland, en magasin et à vendre par ED. SPRAGUE,
5 déc 48, rue de la Douane.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi, 6 décembre.
L'AMBASSADRICE,
Opéra comique en 3 actes, d'Auber.
LA CHANOINESSE,
Vaudeville en 1 acte, de Scribe.
On commencera à 6 heures 1/2 précises.

SALLE DE LA BOURSE ST-LOUIS—Avis—A une assemblée des souscripteurs aux Huit Bals de Société, qui a eu lieu dimanche 2 du courant, les personnes dont les noms suivent, ont été nommées commissaires des dits bals, qui seront donnés dans la Nouvelle Salle de la Bourse St-Louis.
MM. John S. Turner, Pascalis Labarre, R. F. Armstead, F. Ducayet, A. Dubuc, Edwin R. Harris, G. Miltenberger, G. B. Duncan, O. Gaillard, Dr. R. F. Lindec, Cyr. Bienvenu, Chs. Deléry, A. Bouligny, S. O'Gallaghan, C. Peyroux.
5 déc—3

SALLE D'ORLEANS.
Samedi, 8 Décembre 1838.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Prix d'entrée pour les cavaliers........$1 00.
☞Aucune dame ne pourra être admise, sans qu'au préalable elle n'ait reçu un billet d'invitation, qui sera personnel. 4 déc—5

SALLE D'ORLEANS—La liste de souscription, pour six Bals de Société qui doivent se donner dans la Salle d'Orléans est ouverte au bureau de ladite Salle. Les personnes qui voudront y souscrire pourront s'adresser au bureau.
Le prix de la souscription est de quinze piastres pour les six bals. 5 déc—4

GRAND SPECTACLE DES VARIETES.
MONSIEUR ADRIEN fils, physicien mécanicien de plusieurs souverains devant lesquels il a exercé son art, a l'honneur de prévenir le public, qu'il donnera AUJOURD'HUI un spectacle qui ne laissera rien à désirer, composé d'expériences de physique, des jeux du jongleur et d'une très jolie fantasmagorie. Le spectacle est varié tous les jours et commencera à 7 heures précises. Le prix d'entrée est une piastre. La salle est située rue de Chartres No 109, au dessus du magasin de MM. Ducourneau.
Le mardi et le vendredi relâche, tous les autres jours le spectacle aura lieu et sera des plus variés. 28 nov

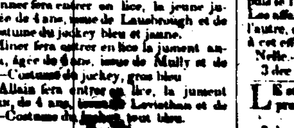

COURSES DU CLUB DES JOCKEYS DE LA NOUVELLE-ORLEANS—*Course de l'Eclipse*
SECOND JOUR, *aujourd'hui mercredi 5 décembre.*
Bourse des Propriétaires ......$1000
Distance à parcourir ......Deux milles
1o. Minor Kenner fera entrer en lice, la jeune jument Jewess, âgée de 4 ans, issue de Lansbrough et de Sir Archer—Costume du jockey bleu et jaune.
2o. Wm. J. Minor fera entrer en lice la jument anglaise Britannia, âgée de 5 ans, issue de Muley et de Dick Andrews—Costume du jockey, gros bleu
3o. Souther Allain fera entrer en lice, la jument châtaigne Waxan, de 4 ans, issue de Leviathan et de Maréchal Ney—Costume du jockey, tout blanc.
5 déc—1

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, qu'à partir du 1er décembre, le Restaurant de la Salle d'Orléans sera ouvert. Table d'hôte à $1 50 tous les jours à 3 heures. [illegible] l'encouragement de [illegible] portera au service de la table et le choix des meilleurs vins.
1er déc—5 BINET.

JAMBONS COUVERTS ET GRAISSE—15 barriques Jambons couverts, de qualité supérieure; 70 fréquins graisse ferme et fraîche, en débarquement du bateau à vapeur Wm. French, et à vendre par GEO. BUCHANAN & Co.
4 déc—1 69, rue du Camp.

FARINE—[illegible] barils Farine superfine, fraîche, en débarquement du bateau à vapeur Wm. French, et à vendre par GEO. BUCHANAN & Co.
4 déc—1 69, rue du Camp.

BILLETS DU KENTUCKY—3000 piastres en billets de Banque du Kentucky, à vendre par GEO. BUCHANAN & Co.
4 déc 69, rue du Camp.

PORC & GRAISSE—En débarquement du steamer Merrimack, 180 barils porc mess et prime; 297 fréquins graisse, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co.

REMEDE POUR LES MAUX DE DENTS—Extrait de noix de Galle et de Créosote, remède des plus infaillibles, pour les maux de dents, mis en usage depuis plusieurs années en cette ville, et qui a le plus soulagé, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
4 déc encoig. Commune et Tchoupitoulas.

300 PIECES Toile d'emballage du Kentucky, article supérieur, à vendre par FORSYTH & LIMERICK,
4 déc 136, rue des Magasins.

FARINE—300 barils farine de qualité supérieure en débarquement du steamer John Dupré, à vendre par FORSYTH & LIMERICK,
4 déc 136, rue des Magasins.

BILLIARD—Un superbe billiard, en bon ordre, reçu de France et à vendre par KOHN, DARON & Co.

VIN de sherry—Quatre pipes de vieux sherry, reçues directement de Londres, et à vendre par
4 déc KOHN, DARON & Co.

BILLETS de la Trésorerie des Etats-Unis, en sommes convenables, à vendre par ANDREW S. BARKER,
4 dec 69 1/2, rue Commune

300 Rouleaux cordes du Kentucky, à vendre par FORSYTH & LIMERICK,
4 déc 136, rue des Magasins.

PAPIER A ENVELOPPES—1500 rames, de différentes grandeurs et qualités, en magasin et à vendre par FROST & Co.
4 déc No. 8, rue de la Douane.

LE soussigné continuera les affaires par commission, au No. 86, rue de la Commune, pour son propre compte. 4 déc JAS. REED.

PORC—119 barils porc mess, et 41 do porc prime, en débarquement du steamer Bridgewater, à vendre par LAYET & AMELUNG,
4 déc 17, rue de la Commune.

TOILE, Cordes et Ficelles d'emballage—147 pièces toile, 27 rouleaux cordes et 6 balles ficelles, en débarquement des bateaux à vapeur Post Boy, Henry et Merrimack, à vendre par LAYET & AMELUNG,
4 déc 17, rue de la Commune.

GRAISSE—60 fréquins d'excellente qualité, en débarquement du steamer Bridgewater, à vendre par LAYET & AMELUNG,
4 déc 17, rue de la Commune.

FARINE—501 barils reçus par le steamer Hudson, et à vendre par G. DORSEY,
4 déc 44, Nelle Levée.

FARINE—300 barils en débarquement du steamer Algonquin, et à vendre par G. DORSEY,
4 déc 44, Nelle Levée.

PORC & BŒUF FRAIS—90 barils porc; 40 do prime do, et 30 do bœuf prime, reçus et à vendre par G. DORSEY,
4 déc 44, Nelle Levée.

RAISINS—700 caisses raisins muscat en grappes, en débarquement de la barque Galileo, venant de New-York, et à vendre par J. B. BAILEY,
4 déc 14, rue Bienville.

BLE NOIR—86 quarts farine de blé noir de première qualité, en débarquement et à vendre par J. B. BAILEY,
4 déc 14, rue Bienville.

HUILE, PEINTURE & TEREBENTHINE—34 barriques huile de lin, anglaise et hollandaise; 54 barriques huile pure de baleine; 90 barils huile de tanneur; 300 fréquins blanc de céruse pur, de New-York; 250 fréquins do de Philadelphie, chrome vert et jaune; 15 barils esprit de térébenthine; 20 boîtes do do, ainsi qu'un grand assortiment de médecines et drogues très fraîches, à vendre à des termes les plus raisonnables. JARVIS & ANDREWS,
*Droguistes en gros,*
4 dec encoig. Commune et Tchoupitoulas.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE—Des manufactures de Wiegand & Snowden. Reçu un petit envoi, à vendre par J. B. PREVOST,
3 déc—1m 30, rue du Camp.

100 GROSSES BOUTEILLES A VIN—Devant arriver, et à vendre par J. B. PREVOST,
3 déc—1m 30, rue du Camp.

A VENDRE sur une habitation dans la paroisse Ascension—180 boucauts de Sucre de belle qualité. S'adresser à B. LAUDUMIEY,
3 déc 30, rue St. Louis, No. 14.

CORDES D'EMBALLAGE—300 rouleaux Cordes du Missouri, faites entièrement de chanvre, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
3 déc 63, rue Gravier.

BŒUF—60 barils d'excellent Bœuf salé, dernièrement inspecté, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
3 déc 63, rue Gravier.

PLOMB EN BARRES—40 barillets Plomb en barre, en rouleaux de 250 liv. à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
3 déc 63, rue Gravier.

CAFE DE RIO—Le chargement du navire Azelia, directement de Rio, consistant en 5000 sacs nouveau Café vert de Rio, choisi expressément pour le marché, et à vendre en quantités convenables aux acheteurs, par BOGERT & HAWTHORN,
3 déc 63, rue Gravier.

LIMONS—[illegible] caisses en magasin, et à vendre par
5 déc ABRAHAM TRIER, 40, Poydras.

Tirage de la GRANDE LOTERIE D'ETAT—Classe No. 60.
16, 12, 19, 24, 10, 51, 34, 46, 3, 1, 18, 28,
Sont les numéros sortis dans le tirage de mardi.

TIRAGE DEMAIN.
UN GROS LOT DE
7,000 PIASTRES.
☞ BILLETS, SEULEMENT $2 00. ☜

GRANDE LOTERIE D'ETAT,
Classe No. 61.
*Autorisée par la Législature de l'Etat.*
Devant être tirée Jeudi 6 décembre 1838, à 5 heures P. M., à l'Hôtel Bishop.
S. DAVIS & Co.—Directeurs.
75 Numéros ballottés—12 sortans.
PROGRAMME:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Lot de | $7,000 | $7,000 |
| 1 | " | 2,000 | 2,000 |
| 1 | " | 1,200 | 1,200 |
| 1 | " | 1,000 | 1,000 |
| 2 | " | 500 | 1,000 |
| 4 | " | 300 | 1,200 |
| 8 | " | 140 | 1,120 |
| 10 | " | 120 | 1,200 |
| 10 | " | 100 | 1,000 |
| 182 | " | 70 | 12,740 |
| 63 | " | 15 | 945 |
| 63 | " | 10 | 630 |
| 126 | " | 8 | 1,008 |
| 3906 | " | 4 | 15,624 |
| 23436 | " | 2 | 46,872 |

27814 Lots s'élevant à ........$94,539
Billets entiers, $2—Moitiés 1—Quarts 50.
Paquets de 25 billets pour $50, garantis devoir tirer au moins $24.
Paquets de 25 demi billets, pour $25, garantis devoir tirer au moins $12 00.
Paquets de 25 quarts de billets, pour $12 50, garantis devoir tirer au moins $6. Pour paquets ou simples billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres No. 16. 5 dec

MAISON A LOUER—Une belle maison à trois étages, construite en briques, située rue Toulouse, No. 60, presque en face de la Banque des Citoyens. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser à HONOLD & MASPERO,
4 dec—6 Rue Toulouse.

A LOUER—Deux appartements bien meublés et un petit cabinet, situés rue des Ursulines, No. 136. 4 déc—☞

BANQUE DE CARROLLTON.—Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1838.—L'élection annuelle des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à la Maison de Banque, lundi 7 Janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.
4 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

MM. ROBERT PREAUX ET JULES LAMBERT, ont transporté leur Bureau rue St-Anne entre Royale et Condé; et là ils continueront à s'occuper de toutes les affaires relatives à leur profession. 4 déc—5

LA société qui existait ci-devant en cette ville, sous la raison de James Reed & Co. a été dissoute depuis le 1er. du courant, époque limitée de la société. Les affaires de la société seront liquidées par l'un ou l'autre, et le nom de la société sera employé seulement à cet effet. JAMES REED.
Nelle-Orléans, le 3 déc. 1838. H. G. HEARTT.
3 déc

LE soussigné continuera les affaires pour son compte et en son propre nom des affaires de commission. H. G. HEARTT,
3 déc 1m 86, rue de la Commune.

AVIS.—Par un acte passé aujourd'hui pardevant Louis T. Caire, notaire public à la Nouvelle-Orléans, les soussignés ont formé une société *in commendam* pour les affaires générales de la commission et agence d'affaires, sous la raison de James B. Hullin. Le soussigné, James Foster jeune, n'ayant intérêt dans ladite société que pour une somme de *vingt-mille piastres*. JAMES FOSTER Jeune,
Par son avocat, L. C. DUNCAN,
JAMES B. HULLIN.
Nouvelle-Orléans, le 1er. Décembre 1838.
3 déc—3

CHIENS A VENDRE—Deux jeunes Chiens de garde, n'ayant que trois mois, mais déjà très grands. A vendre à bord du navire Jupiter, de Bordeaux, à deux rangées au-dessous de l'Hôtel de la Monnaie. 3 déc—3

PIANO A VENDRE—Une personne à la veille de quitter la ville, offre à vendre un superbe piano, à des conditions raisonnables. S'adresser rue du Quartier No. 156. 3 déc—3

AVIS—Le soussigné ayant pris l'atelier et la suite des affaires de feu F. Lerond, prévient ses amis et le public en général, qu'il continuera d'exercer le même genre d'industrie.
Il entreprend tous les travaux de peinture, vitrage, tapisserie, décors et blanchissage de plafonds.
Ayant engagé un certain nombre d'excellents ouvriers récemment arrivés d'Europe, il se flatte de pouvoir faire exécuter avec promptitude, et de la manière la plus satisfaisante, tous les travaux qui lui seront confiés.
Ses prix seront aussi modérés que possible, son bureau est chez Mr. Pecou, vis à vis la Bourse St. Louis, et on le trouvera tous les jours à la dite Bourse, de midi à 1 heure et demie.
Pour références, s'adresser à Mess. A. Quertier, D. G. Bordenat, J. Albert.
4 déc—3 P. VIDAL.

AVIS—Les créanciers de A. Canville sont priés d'avoir à faire connaître leurs titres de créances au syndic soussigné, afin de pouvoir établir un tableau de répartition des fonds entre ses mains.
4 déc—3 A. DUFOUR, syndic.

A VENDRE.—Une calèche à quatre roues, n'ayant jamais servi, propre à transporter une famille de quatre et même six personnes. Les conditions seront avantageuses. S'adresser à Mr. J. V. Lebacpère, forgeron, rue des Ursulines, No 175, entre Bourgogne et Remparts. 4 déc—6

A VENDRE par le soussigné, rue Royale entre Ste-Anne et Dumaine, No. 248.
280 caisses vin d'Italie, Barbera-d'Asti; 100 tables marbre blanc et gris d'Italie de Carrare; Ardoises pour l'usage des écoles, dessus de bureaux en marbre, [illegible], &c. &c.
Il a aussi à vendre, deux chiens de chasse.
4 déc—3 LOUIS CARETTA

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Il a été perdu ou volé, une Chienne d'arrêt blanche, avec des oreilles d'un brun foncé, et des taches sur le dos et à l'extrémité de la queue. Celui qui la ramènera à la Banque du Gaz, recevra la récompense susdite. 4 déc—6

AVIS—Les propriétaires des Drays, Tombereaux, Charrettes, &c., qui ont été arrêtés, roulant en contravention aux ordonnances du conseil de ville de la Première Municipalité, sont priés de venir les réclamer dans le plus bref délai, en payant les frais, à défaut de quoi, ils seront vendus quinze jours après la présente publication selon la loi.
J. D. LAMBERT,
4 déc—10 Collecteur, 1ère. Municipalité.

SALON DE LECTURE DE LA BOURSE DE CITE—Ce SALON, situé dans la Nouvelle Bourse Française, vient d'être élargi, et parfaitement garni. Il sera prêt à recevoir les abonnés le 4 décembre courant. Additionnellement à la collection présente, des arrangemens ont été pris qui mettront le directeur à même de recevoir une très grande variété de journaux étrangers et des Etats-Unis, des prix courans, revues périodiques, etc. On trouvera constamment affichés tous les arrivages, expéditions, et en un mot ce qui sera dans l'intérêt du commerce, de la politique, ou de la littérature. Le prix de l'abonnement n'étant que de $10 par an, c'est-à-dire, trois sous par jour, le propriétaire se flatte que tout en offrant de si grands avantages, mériter le patronage du public.
3 déc—6 J. B. RANSOM, propriétaire

AVIS—L. P. MAXWELL, HUGHES & CO. ayant abandonné l'établissement de leur maison en cette ville, pour la saison actuelle, ont pris des arrangemens avec Mr. W. Bogart, afin qu'il s'occupe de toutes les affaires qui leur seront adressées. Les consignations du Grand-Gulf et de Port Gibson, Miss. et de Columbia, Ark. (où leurs maisons continuent leurs opérations) et toutes celles des autres points, lui seront faites pour leur compte.
Nouvelle-Orléans, 1er. décembre 1838.
3 déc—96

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.
*Dirigé par Mme. Granet,*
Rue Philippa, près de la rue du Canal.
Les classes de Français sont faites par M. Granet.
27 nov

AVIS.
GEORGE BUCHANAN & Co.
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES,
*No. 69, rue du Camp.*
1er déc—12m.

LETTRES de change sur la Havane, à vue, à vendre par
4 déc R. GRONING & Co.

LETTRES de change sur St. Louis, à vendre par
4 déc R. GRONING & Co.

CARONNADES—8 pièces de neuf, une pièce de six allongée, arrivées par le navire Superior, à vendre par F. C. GOERGEN & Co.
4 déc 76, rue de Chartres.

SAUCISSONS—Une malle de saucissons, d'excellente qualité, à vendre par F. C. GOERGEN & Co.
4 déc 76, rue de Chartres.

PARASOLES ET OMBRELLES—11 caisses de grandeurs assorties, à vendre par
4 déc F. C. GOERGEN & Co. 76, Chartres.

EN débarquement du navire Byron et à vendre par les soussignés,
100 Barriques Vin Rouge;
218 Barils Vinaigre.
4 déc H. PALOC & DUFOUR.

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les transactions générales de la commission, sous la raison de GEORGE BUCHANAN & Co.
GEORGE BUCHANAN.
W. R. BUCHANAN.
1er déc 69, rue du Camp.

POUR GALVESTON ET VELASCO, Texas.—Le superbe navire à vapeur CUBA, paquebot régulier, neuf, doublé et chevillé en cuivre, à basse pression, sous le commandement du capitaine J. B. Cuneo, partira positivement samedi, 8 du courant. Ce navire a été acheté expressément pour ces voyages; construit depuis un an seulement, a des bouilloires en cuivre et est du port de 600 tonneaux. Les passagers pour Brazoria, Columbia et Quintana, seront débarqués à Velasco, et peuvent être certains que ce navire partira positivement le jour fixé. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 250 passagers à la chambre et 150 sur le pont, s'adresser à bord au wharf de la rue Girod, ou à BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.
N. B. Aucun passage ne pourra être retenu, à moins qu'on ne paie d'avance. On ne prend du fret que pour Galveston. Les billets de la Nouvelle Orléans sont les seuls que l'on reçoit en paiement pour le fret ou le passage, et l'on ne recevra pas de chargement le jour du départ. 3 déc

POUR FLORENCE ET TUSCUMBIA—Le steamer HANNIBAL, capt. Hosely, partira pour les ports ci-dessus et tous les lieux intermédiaires de la Jeune Rivière, samedi prochain 8 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à FORSYTH & LEMERICK,
5 déc 136, rue des Magasins.

POUR LITTLE ROCK, FORT GIBSON et tous les Ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur fin marcheur, et de première classe, BURLINGTON, capitaine Dodge, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret du reste, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Lafayette, ou à BOGERT & HAWTHORN,
5 déc 63, rue Gravier.

POUR ST.-LOUIS et tous les ports intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur, fin marcheur BELLE OF MISSOURI, capitaine Finch, ayant été détenu par suite du mauvais temps, partira ce soir à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN,
5 déc 63, rue Gravier.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le beau bateau à vapeur Norfolk, capitaine John Smith, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, mercredi 5 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à PIERCE SHANNON & BROTHER,
4 déc 57, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE—Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, WM. FRENCH, capitaine Samuel Reid, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira mercredi 5 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à, G. BUCHANAN & Co.
4 déc 69, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE—Le steamer NEW ALBANY, de marche supérieure, commandé par le capitaine J. Montgomery, partira positivement pour le port ci-dessus et tous les lieux intermédiaires, jeudi, 6 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à PIERCE, SHANNON & BROTHER,
3 déc 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à POLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
3 déc 19, rue St. Louis.

POUR COLUMBIA, GRAND GULF, VICKSBURG, LAKE PROVIDENCE, RODNEY, NATCHEZ et tous les Ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, bien connu, SOUTHERNER, capitaine Barrett, est actuellement prêt à recevoir du fret, et partira positivement mercredi, 5 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à SMITH & VOORHEES,
3 déc 35, rue du Camp.

POUR ST. LOUIS, et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, BURLINGTON, tirant peu d'eau, cap. Dodge, est actuellement prêt à recevoir un chargement; en ayant déjà une partie d'engagé, il partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN,
3 déc 63, rue Gravier.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Passage seulement.—Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, ALBANY, cap. S. Brickle, ayant tout son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Gravier, ou à
3 déc BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le superbe bateau à vapeur ONOROKO, capt. Bosworth, partira mercredi, 5 du courant, à 10 heures du matin. Ce bateau a été réparé complètement, a un jeu de bouilloires neuves et ses machines sont également neuves. Il tire peu d'eau et est bien commode pour les expéditionnaires et les passagers dans le cas où il y aurait une baisse dans les rivières. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHER,
1er déc 57, rue des Magasins.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Le bateau à vapeur GEN. HARRISON, construit à Cincinnati, dont l'été dernier, avec de bons matériaux; il a 135 pieds de quille, 22 pieds de bau, six pieds et demi de cale, jauge 198 tonneaux et tire 34 pouces sur lest. Sa machine a été construite par Yeatman, Wilson & Shields, de Cincinnati, sur les modèles les plus approuvés, sa chambre est bien disposée et a des cabines séparées.
Comme ce bateau ne restera que peu de jours dans le port, s'il n'est pas vendu, on pourra l'acheter à des termes avantageux en s'adressant au capitaine à bord ou à JOSEPH LANDIS & CO,
30 nov 14, rue Poydras.

POUR NEW YORK—Ligne de Hoboken—Premier paquebot—Devant partir le 7 Décembre—Le navire ARKANSAS, capitaine R. J. Dennis, est maintenant en chargement et partira pour le port ci-dessus. Pour fret, passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, HENRY O. AMES,
5 déc 48, rue du Camp.

A VENDRE pour clore une affaire.—La goëlette doublée et chevillée en cuivre GENEVA, pouvant porter 800 barils, actuellement mouillée de l'autre bord du fleuve, entre les deux ferrys, où elle peut être examinée. Pour les conditions, s'adresser à A. M. de MIRANDA,
3 déc 113, rue Bourbon.

POUR CHARLESTON—La goëlette ROBERT SPOFFORD, classée A1, capitaine Spofford, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD,
4 déc 22, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf VILLE DE BORDEAUX, partira pour ledit port. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à H. PALOC & DUFOUR.

ON a besoin d'un bon navire du port de 300 boucauts, pour prendre un chargement pour un port du Nord des Etats Unis. S'adresser à ANDREW S. BARKER,
4 déc 69 1/2, rue Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire MATTAKEESETT, classé A 1, capitaine Sprague, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, peut encore prendre 150 à 200 balles de coton. Pour les conditions, s'adresser à LEVI H. GALE,
3 déc No. 93, rue de la Commune.

POUR GALVESTON—La goëlette fine voilière ALEX. WASHINGTON, capt. Dearborn, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bout de la rue Jefferson, ou à SAM. RICKER & CO.,
3 déc 36, rue du Camp.
N.B. Les billets du Texas seront pris en paiement pour fret ou passage.

POUR LA HAVANE—Le beau brick bien connu RINGLEADER, capitaine J. J. Hoffman, partira sans délai pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
3 déc R. GRONING & CO.

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA—Le brick fin voilier ENERGY, classé A 1, capt. Shannon, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché Ste. Marie, ou à KIDDER & HEAD,
1er déc 94, rue Poydras.

POUR NEW-YORK—La barque fine voilière, LAFAYETTE, classée A 1, capt. Landis, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, n'a besoin que de 150 à 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
1er déc 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier A 1, DALMATIA, capitaine Winsor, partira sous le plus bref délai. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
30 nov R. GRONING & Co.

POUR PHILADELPHIE—Paquebot Régulier—Devant partir samedi, 1er. décembre—Le navire ST.-JAMES, classé A 1, capitaine Wastern, ayant presque tout son chargement engagé, partira comme il est dit; pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagemens. S'adresser au capitaine à bord dans rangée au dessus du chemin à coulisses ou à N.-F. COMLY, & Co,
29 nov 97, rue du Camp.

POUR BALTIMORE—La goëlette fine voilière A. M. HALE, capitaine ———, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J H ASHBRIDGE,
27 nov 65, rue de la Commune

POUR LA MOBILE—La goëlette fine voilière EXCHANGE, capt Kirby, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE,
27 nov 65, rue de la Commune

A FRETER—Un navire solide et fin voilier, du port de 1300 balles. Pour plus amples détails, s'adresser à LEGENDRE & BERNIAUD,
29 nov 27, rue St-Louis.

ALUN—25 barriques alun de la compagnie chimique de Baltimore, actuellement en déchargement de la barque Tiberius; aussi, 40 barils sel d'Epsom, de Baltimore, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
3 déc encoignure Commune et Tchoupitoulas.

SUCRE—20 boucauts en débarquement de la goëlette Equateur, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT,
1er déc 39, rue Tchoupitoulas.

MELASSE—30 barils de mélasse en débarquement de la goëlette Equateur, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT,
1er déc 39, rue Tchoupitoulas.

SUCRE—30 boucauts, en débarquement de la goëlette l'Equateur, vis à vis la rue Conti, à vendre par GOURDAIN & BENIT,
1er déc 13, rue Conti.

MELASSE—40 barils en débarquement de la goëlette l'Equateur, vis à vis la rue Conti, à vendre par GOURDAIN & BENIT,
1er déc 13, rue Conti.

AUX DAMES—Articles reçus d'importations directes—Le soussigné a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans, et les marchands de la campagne, qu'il reçoit en ce moment des CHAPEAUX DE PAILLE anglais et italiens, de la dernière mode, pour l'hiver, directement des manufactures de Messrs. Walkers, de Londres et de Florence, fournisseurs renommés de la reine d'Angleterre; aussi, des plumes riches, des fleurs artificielles, des broderies et des articles de modes, &c. D. P. SCANLAN,
1er déc 51, rue Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BOUNY & CRUZAT.
IL sera vendu samedi prochain, à midi précis, à la Bourse St.-Louis, entre Royale et Chartres, la négresse créole JESSY, âgée d'environ 20 ans, bonne gardienne d'enfants, et assez bonne couturière, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 5 déc

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.
IL sera vendu vendredi, 7 décembre, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, pour régler un compte,
Une griffonne nommée JOSEPHINE ou LAFITNE, créole de cette ville, âgée d'environ vingt ans, garantie des vices et maladies prévus par la loi; le vendeur agissant ici comme agent, déclare que depuis 9 ans et demie que l'esclave est sous ses ordres, elle a toujours payé avec exactitude son loyer, à l'exception d'un mois et demi qui sont en retard.
Conditions:—Moitié comptant et moitié à six mois, en billet endossé, à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente passé par T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 déc—3

PAR GUINAULT & DELASSUS
IL sera vendu Jeudi prochain, 6 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis.
La négresse ROSE, âgée d'environ 28 ans, depuis l'âge de trois ans dans le pays, excellente cuisinière, excellente blanchisseuse et repasseuse, bonne pâtissière gardienne d'enfant et très bonne domestique, pleine garantie.
Conditions—$375 cs, un billet à 4 mois, et le surplus comptant. 4 déc—3

VENTE DE SYNDIC.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District judiciaire—No. 16639.
PAR GUINAULT & DELASSUS
Il sera vendu Samedi, le 15 décembre 1838, à 10 heures du matin, rue Domaine, entre les rues Condé et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, daté le 1er décembre courant, et sous la direction du syndic, les articles suivant abandonnés par J. C. Delavigne à ses créanciers, savoir:
Vin rouge en caisses, de 12 et de 24 demi-bouteilles.
Vin de Bourgogne do, rouge et blanc,
Liqueurs &c. &c. De plus un cheval et des meubles de maison, &c.
Conditions de la vente—Au-dessous de $100 comptant, jusqu'à $400 à 3 mois de crédit, au-dessus de $400, à quatre mois en billets endossés à satisfaction du syndic. 4 déc—

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu lundi, 10 décembre, à l'Arcade, à midi, *Deux Lots de Terre*, dans la rue St-Paul, entre les rues Gravier et de la Commune, numérotés 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds de face, sur 105 pieds, sept pouces de profondeur. Sur le terrain No. 2, se trouve une maison agréable et une écurie, &c.
Conditions à la vente.
Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 dec—6

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi 8 décembre, à la Bourse de la Cité, à midi,
Un jeune mulâtre, âgé de 13 à 14 ans, excellent domestique, très actif et accoutumé aux travaux d'une maison, et à conduire un cabriolet ou une barouche. Il est pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Moitié comptant et le reste à six mois de crédit. 4 déc—5

IL sera vendu mercredi 5 décembre prochain, à 10 heures du matin, au moulin à scie de MM. Cantrelle & Villavaso, situé à trois milles au-dessus de la ville, par M. O. Rousseau, juge de la paroisse St. Bernard, DEUX CENT MILLE PIEDS DE BOIS DE CHARPENTE ET PLANCHES de différentes proportions, par lots convenables aux acheteurs.
Conditions à la vente.
NOTA. Les bois seront délivrés aux endroits indiqués en payant les frais de charroi. 29 nov—6

STE. BARBE.
Le Bataillon d'Artillerie paradera en armes, dimanche prochain, 9 décembre à 8 heures précises du matin, pour assister à une messe en musique, la Société Philharmonique ayant accepté avec un généreux empressement l'offre qui lui a été faite de coopérer par ses talents à célébrer cet anniversaire dont le but principal est de porter quelque soulagement à l'indigence des Orphelins.
Equipement complet d'hiver et gants jaunes.
Les membres du Bataillon sont également priés de se réunir le samedi, veille de la Ste. Barbe, à 6 heures très précises du soir. Le briquet seulement et pompon au schako.
Par ordre A. SCHREIBER,
4 déc Adj. major.

GARDES D'ORLEANS—Attention—Revue de Compagnie.—Les Gardes sont requis de se présenter les armes dimanche prochain, 9 courant, à 9 heures précises du matin, et se réuniront au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, tenue d'hiver, [illegible], gants jaunes et [illegible] rouge au fusil. Par ordre du capitaine,
3 déc A. DUBUC, sergent-major.

ARTICLES MILITAIRES—Le soussigné offre à vendre un grand assortiment d'Articles militaires, reçus par les derniers arrivages d'Europe; il continue comme par le passé la confection de toutes les articles de passementerie en général.
C. F. BULIGER,
Rue de Chartres, No. 156, en face de la Banque des Améliorations.
4 déc—3

BUREAU de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nlle. Orléans et Nashville, 29 novembre 1838. Traites sur New-York, à vendre en sommes et à des dates convenables aux acheteurs.
JAMES H. CALDWELL,
1 déc—1m Président.

*Aux Messieurs de la Nouvelle-Orléans et autres, visitant la ville.*
JAMES & TAYLOR, de l'ancienne maison Alfred F. James, favorablement connus de plusieurs marchands de cette ville, comme propriétaires de l'Etablissement de Tailleur, en compagnie, rue Maiden Lane No. 68, New York, informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'un d'eux a l'intention de faire un tour à la Nouvelle-Orléans vers le commencement de décembre, pour y apporter un assortiment d'HABILLEMENTS qu'ils vendront pour du comptant aux mêmes prix qu'ils les vendent à New-York. Leur assortiment consistera en articles des plus à la mode, tels que *Lévites et Habits, Surtouts, Pantalons et Gilets de dessous*, des plus beaux qui aient été offerts en vente en cette ville. Pour l'information des personnes qui n'ont pas été visiter leur établissement de New-York, ils diront qu'ils y vendent à des prix moindres de 25 pour cent que ceux des magasins de tailleurs aux meilleurs marchés, et que dans leur coupe et leur confection ils ne sont surpassés par personne. [illegible] l'arrivée de leur habillemens.
☞Les marchands et particuliers sont informés que MM. James & Taylor se chargent avec plaisir de tous les ordres qu'ils pourraient leur donner pour leur approvisionnement pour la fourniture d'habillemens de toute grandeur, à des prix extraordinairement bas.
28 nov—☞

UN jeune homme parlant le français et un peu l'anglais désire trouver un emploi. S'adresser chez Mr. Forestall rue Dumaine, entre Chartres et Levée.
15 nov—14Ja.

ENTREPOT DE SELLERIES DE PHILADELPHIE,
No. 4, rue de la Vieille Levée.
JAMES MAGEE & Co. ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leur approvisionnement des selles de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.
Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:
Selles espagnoles de formes variées,
Selles pour homme et femme, unies et piquées,
Brides, brides à monture et à martingale,
Porte-manteaux, de en tapis et convenables pour le transport des médicamens.
Selles de demoiselles et d'enfans.
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres,
Malles cerclées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de gommette en maroquin, en peau de natton, en cuir de cochon et en peau de chèvre.
Etriers, éperons et boucles. Charrues de Carry.
Ces articles peuvent être obtenus sur demande.
1er déc—1m

COLLIGRAPHIE.—Les Dames et Messieurs sont respectueusement informés que l'Académie d'écriture de Dalbear, dirigée par MM. A. & Everett est en pleine opération, et qu'ils sont prêts à recevoir tous ceux qui voudront leur accorder leur patronage. Leur institution est située à l'encoignure des rues Canal et du passage de la Bourse.
Tous ceux qui désirent acquérir une belle écriture, si indispensable dans les affaires, sont invités à venir les voir. Leur système est particulièrement applicable à ceux dont les doigts sont sujets à des affections nerveuses, ou qui ont une vilaine écriture.
☞N. B. Une édition de l'Art d'écrire, par Dalbear, est offerte en vente à bon marché. 24 nov

LES soussignés auront en magasin et à vendre d'ici à un ou deux jours, une consignation de [illegible] de *Marchandise Française*, d'une qualité très fine, maintenant en débarquement du navire [illegible]. Ces marchandises consistent en partie de celles suivantes, mais il s'en trouvent d'autres dans la facture, qui méritent également de fixer l'attention du commerce, le tout ayant été choisi expressément pour ce marché, dans la vue d'offrir un assortiment de marchandises très fines. Ces marchandises se composent de Indiennes françaises des dernières modes ([illegible] foncées), et une grande variété de mousselines de laines et mousselines de soie, couleurs nouvelles; châles blancs, et couleur brun léger; Pouts de soie blancs et en couleur, de différents goûts, satin uni, gants pour femme, manchettes batiste brodées, pour dames, de qualité supérieure, une grande variété de bonnets brodés; voiles en blondes, collerettes, écharpes, mantilles de [illegible], châles en soie satin et velours, garnis de dentelles et de fourrures. Aussi un assortiment de châles de cachemire, comprenant presque toutes les variétés de qualités et de prix, dont plusieurs sont très superbes.
JAMES B. HULLIN,
No. 91, rue du Canal,
3 déc—6 au premier, encoignure Carondelet.

CLAY & CLARK,
*FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,*
No 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de [illegible] pouce à 3 pouces.
Aux prix les plus modérés. 1er déc—6 m5pa

CLAY & CLARK,
*PLOMBIERS DE MAISON ET DE NAVIRE,*
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.
Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.
Plomb roulé en cylindre, tuyaux, &c.
Ils exécuteront des commandes pour tous les Etats du Sud. 1er déc—6m5pa

FROMAGE DE GOSHEN—48 caisses de fromage de première choix, reçu par le navire Vicksburg, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT,
1er déc 39, rue Tchoupitoulas

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'informer les citoyens de la Nouvelle-Orléans et le public en général, que le Révérend Monsieur P. J. Verhaegen Supérieur de l'Université de St. Louis, Missouri, est arrivé en ville, et que les personnes qui désirent recevoir des renseignements sur cet établissement littéraire, pourront s'adresser à lui, chez le très-Rev. Monsieur Blanc, Evêque de la Nouvelle-Orléans, Monsieur Verhaegen se propose de séjourner dans la Louisiane jusqu'à la fin de février prochain.
F. H. KERNION,
29 nov—6.3pa Agent de l'Université de St. Louis

BIBLIOTHEQUE COMMERCIALE DE SOCIETE—Les membres de cette Institution sont prévenus que l'assemblée annuelle de la société, aura lieu mercredi, 5 décembre, à 6 heures de l'après-midi, pour entendre la lecture du rapport annuel du Bureau de la Direction, et élire le Président, le Vice-Président et dix Directeurs pour servir durant l'année prochaine.
27 nov—3 JAS. EVANS, Secrétaire.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON—AVIS.—A dater du 1er décembre prochain, un char extra pour la voie partira du hangar, rue Poydras, pour Lafayette, et les lieux intermédiaires, tous les soirs à 11 heures. Prix des billets 37 1/2 cents, ou 3 billets pour une piastre.
29 nov JOHN HAMPSON, Surintendant.

CORDES—300 rouleaux cordes en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER,
3 déc 40, Poydras.